



mardi 30 mars 2021  
Édition(s) : Landes / Mont de Marsan  
Page 13  
594 mots - ⌚ 2 min




---

REPÈRES—MONT-DE-MARSAN ET PAYS MONTOIS

---

## Le solaire au service de la valorisation des déchets

SAINT-PERDON Le Sictom du Marsan se dote d'une nouvelle installation thermovoltaïque pour valoriser ses déchets non recyclables en énergie. Une première en France

**L**e solaire au service de la valorisation des déchets

SAINT-PERDON

Le Sictom du Marsan se dote d'une nouvelle installation thermovoltaïque pour valoriser ses déchets non recyclables en énergie. Une première en France

Laura Diab

montdemarsan@sudouest.fr

Que faire des ordures ménagères qui, une fois triées, ne peuvent être ni recyclées, ni valorisées sous forme de matière première ou compost ?

C'est la question à laquelle a voulu répondre le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du Marsan (Sictom) du Marsan qui place, depuis plusieurs années, la revalorisation des déchets au cœur de son développement.

Pour ce faire, il a décidé d'investir près de 580000euros pour installer au cœur de son Unité de valorisation organique (UVO) de Saint-Perdon, exploité par Dalkia Waste-energy, un séchoir ultra-performant équipé d'une centrale thermovoltaïque. Son but ? « Sécher » les déchets non recyclables issus des ordures ménagères pour les convertir ensuite en énergie, sous forme de « combustibles solides de récupération », ou CSR.

## **Une première en France**

Ce séchoir géant sera alimenté par 126 « panneaux photovoltaïques hybrides » installés sur le toit du bâtiment de séchage. Développée par Base, une société girondine installée à Pessac et spécialisée dans les énergies solaires, cette nouvelle génération de panneaux baptisés Cogen'Air présente un double avantage.

« Ils génèrent à la fois de la chaleur et de l'électricité, explique Gauthier Spagnoli, directeur d'exploitation du site. La chaleur permet de réduire significativement le taux d'humidité des déchets - le faisant passer de 35 à 18% - afin de les préparer à une valorisation efficace sous forme de combustible et de diminuer leur poids. »

Autre avantage, et pas des moindres, la totalité de l'électricité produite par les panneaux sera directement autoconsommée sur le site.

« En France, c'est la première fois que la technologie thermovoltaïque est utilisée pour le séchage de déchets en vue de produire des CSR », précise Gauthier Spagnoli.

Après séchage sur site, ces déchets issus des ordures ménagères de communes landaises seront réceptionnés par un acteur tiers de la région, l'entreprise Pena, qui s'occupera en partie de les transformer en CSR.

## **Alternative à l'enfouissement**

« Par la suite, ils sont utilisés en alternative aux énergies fossiles (charbon, gaz) en cimenterie ou dans des chaufferies », explique Jean-Paul Alyre, président du Sictom. « Nous avons souhaité encourager cette innovation car la filière CSR permet de valoriser au mieux les déchets, plutôt que de les envoyer en incinération ou en enfouissement », souligne-t-il.

D'ici à 2050, la loi de transition énergétique impose de réduire par moitié les tonnages enfouis ou en décharges. « Il s'agit de répondre à un double enjeu de territoire. À savoir résoudre la problématique de la gestion des déchets et satisfaire nos besoins en énergie, tout en réduisant notre impact environnemental, analyse le président du Sictom. Mais aussi réduire l'effet lié à la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui, in fine, pèse sur les contribuables », conclut-il. Le Sictom espère obtenir une rentabilité d'ici huit ans.

Sécher les déchets non recyclables issus des ordures ménagères pour être convertis en énergie

88000

Le nombre d'usagers auprès desquels le Sictom collecte les ordures ménagères, sur 81 communes.

50 000

Le nombre de tonnes de déchets collectés.

19 000

En tonnes, les ordures ménagères résiduelles en 2020.

80%

Le taux de revalorisation de la totalité des déchets collectés sur le territoire par le Sictom du Marsan. ■



126 panneaux photovoltaïques produiront environ 43200kWh par an d'électricité, soit 5% de la consommation totale du site.

Parution : Quotidienne

Diffusion : 216 781 ex. (Diff. payée Fr.) - © OID DSH  
2019-2020



Tous droits réservés Sud Ouest 2021

71576927594a1a02706d24648d07118b41b8e696a2fe62588  
2117fb

*Audience : 1 015 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One  
2021 V1*